



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9797^e séance

Mardi 3 décembre 2024, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Algérie	M. Gaouaoui
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. Montalvo Sosa
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Persaud
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M ^{me} Bavdaž Kuret
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Remerciements à la Présidente sortante

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Dame Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Woodward et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M^{me} Tahani Abbas, Directrice exécutive de Nora Organization.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les États-Unis d'avoir organisé la présente séance sur le leadership intergénérationnel et les femmes et la paix et la sécurité.

Partout dans le monde, la paix est en péril. Nous sommes confrontés à une montée de la violence et à une diversification des menaces contre la paix et la sécurité, des crises climatiques aux guerres hybrides. Nous assistons à des contestations et à une polarisation géopolitiques croissantes, alors que les possibilités d'un dialogue diplomatique constructif se réduisent comme peau de chagrin. Au milieu de ces crises, de jeunes artisanes de la paix démontrent qu'un monde meilleur est possible. Au Pakistan, Malala Yousafzai a défendu le droit des filles à l'éducation, sans se laisser dissuader par une tentative d'assassinat. Elle reste la plus jeune lauréate du prix Nobel de la paix. En Suède, Greta Thunberg a fédéré des millions de personnes autour du mouvement des Vendredis pour l'avenir afin de lutter contre la crise climatique.

En Somalie, Ilwad Elman œuvre à la réhabilitation des enfants soldats, tout en donnant à d'autres jeunes des moyens d'action afin de contribuer à la prévention de l'extrémisme violent. Ces cheffes de file remarquables nous rappellent que la transformation passe par une remise en cause du statu quo. Nous devons adopter des approches novatrices pour cultiver une nouvelle génération de dirigeantes, en particulier des jeunes femmes et des filles, qui sont à l'avant-garde de la transformation des structures de pouvoir et de la promotion de la paix.

La note d'orientation du Secrétaire général sur le Nouvel Agenda pour la paix appelle à démanteler les structures de pouvoir patriarcales profondément ancrées, qui perpétuent l'inégalité et l'exclusion. Elle souligne la nécessité urgente de repenser les structures de pouvoir mondiales et de placer les femmes et les filles, et notamment les jeunes femmes, au centre des efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'insécurité. Si nous ne nous affranchissons pas des normes patriarcales, nous ne pourrions pas instaurer une paix véritable et assurer une sécurité inclusive. À cet égard, l'appui résolu apporté à la question des femmes et de la paix et la sécurité dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) peut être porteur de transformations. Le Pacte souligne l'importance de veiller à ce que le leadership et la participation des femmes soient intégrés dans tous les aspects de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Il réaffirme également notre engagement collectif à investir dans les jeunes femmes en tant qu'actrices du changement dans la quête d'une paix durable.

J'aimerais mettre l'accent sur trois domaines clefs pour faire progresser le leadership intergénérationnel : faciliter les dialogues, promouvoir des processus de paix inclusifs et investir dans le leadership des jeunes femmes.

Premièrement, le règlement des conflits actuels nécessite d'adopter des approches tournées vers l'avenir qui soient largement partagées au sein des sociétés et qui transcendent les générations. Les dialogues intergénérationnels sont des occasions idéales pour instaurer la confiance et formuler des aspirations communes. Au Tchad, par exemple, le Fonds pour la consolidation de la paix a apporté son appui à des plateformes de dialogue locales qui réunissent des associations de jeunes et des autorités traditionnelles pour régler pacifiquement les différends et mener des campagnes de prévention. Les diverses parties prenantes, jeunes femmes, jeunes hommes et anciens de la communauté, ont signé une charte intergénérationnelle dans laquelle ils se sont engagés à s'acquitter des devoirs

et des responsabilités qui leur incombent. Cette plateforme a renforcé la cohésion sociale et réduit les conflits et les tensions intercommunautaires dans les régions de Nya Pendé et de Barh Sara. En Gambie, les dialogues organisés dans les trois régions fluviales ont réuni des représentants des autorités nationales et locales, de la police, des ministères et des jeunes afin de renforcer la confiance. Cela a notamment pris la forme de programmes de mentorat menés par des femmes politiques à l'intention des jeunes femmes qui se présentaient aux élections. Ces dialogues favorisent la participation des femmes et des jeunes aux réformes et processus nationaux en cours. Ce dialogue intergénérationnel a également contribué à améliorer les relations entre les jeunes et les forces de sécurité.

Deuxièmement, des accords conclus entre élites ne suffisent pas à instaurer la paix. Il est indispensable de promouvoir des processus de paix inclusifs et multiformes qui donnent la priorité à des groupes divers de femmes, y compris de jeunes femmes, et qui encouragent leur leadership et défendent leurs droits à tous les niveaux, afin que les populations locales fassent leurs infrastructures de paix. Nous sommes conscients de la diversité du paysage de la médiation et des changements qu'il connaît aujourd'hui. Au cours du débat public de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.9760), le Secrétaire général a lancé l'engagement commun relatif à la participation des femmes aux processus de paix. Cette initiative invite les différents acteurs de la médiation, y compris les États Membres et les organisations régionales, à se joindre à l'ONU pour prendre des mesures concrètes afin d'assurer la participation des femmes aux processus de paix. Nous exhortons toutes les parties prenantes à franchir le pas et à signer cet engagement.

Nous savons que les processus de médiation qui incluent systématiquement les femmes et la société civile sont plus susceptibles de permettre aux pays de se les approprier et de susciter un appui plus fort en faveur d'un règlement négocié. Seuls des efforts collectifs peuvent nous permettre de progresser vers des processus de paix plus inclusifs et plus durables. L'ONU soutient activement les efforts multidimensionnels qui promeuvent la paix depuis le terrain, l'accent étant mis sur le leadership des jeunes femmes. En Colombie, où j'ai récemment représenté le Secrétaire général à l'occasion du huitième anniversaire de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de 2016, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie soutient les Colombiennes et les Colombiens de toutes origines et de tous âges en luttant contre la stigmatisation des ex-combattants dans les zones de réintégration.

J'ai pu voir ce travail de près lorsque je me suis rendue dans la zone de réintégration d'Agua Bonita, dans le sud-ouest de la Colombie. Au Yémen, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, en partenariat avec ONU-Femmes, a organisé des consultations pour une vision participative d'un processus de paix inclusif. Cela a donné lieu à des coalitions axées sur la sensibilisation réunissant des groupes de femmes et d'autres parties prenantes, y compris des jeunes et des chefs coutumiers, amplifié les voix de divers acteurs locaux et érigé en priorité pour l'ensemble de la communauté la question des femmes et de la paix et la sécurité, au lieu de la limiter à une problématique concernant uniquement les femmes.

Troisièmement, nos investissements doivent être en phase avec nos priorités. Il est indispensable de mettre des ressources importantes et durables à la disposition des jeunes artisanes de la paix pour les soutenir et leur permettre de mener à bien leurs travaux. En Somalie, grâce à une initiative du Fonds pour la consolidation de la paix, des jeunes hommes et des jeunes femmes de différents clans ont travaillé ensemble pour gérer et restaurer des canaux d'eau, surmontant ainsi des différends historiques et atténuant les conflits entre clans provoqués par la pénurie de ressources. En El Salvador, grâce à un autre projet du Fonds pour la consolidation de la paix, des jeunes marginalisés ont pris la tête des activités communautaires. Cela a été possible grâce à l'intégration des jeunes dans les comités municipaux de prévention de la violence. Ces comités ont facilité les consultations avec les acteurs de la gouvernance locale et dispensé une formation aux jeunes marginalisés.

Pour être couronnés de succès, ces efforts doivent bénéficier d'un soutien financier plus solide et plus régulier de la communauté internationale. Les investissements dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne sont pas facultatifs. Ils sont indispensables pour prévenir les conflits et parvenir à une paix durable et inclusive.

Face à des défis sans précédent pour la paix et la sécurité mondiales, les jeunes femmes du monde entier rêvent d'un monde où règnent la justice et la paix et le réclament. À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité et du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, nous devons donner à la nouvelle génération les moyens d'agir. Ensemble, nous devons cultiver le leadership à partir de la base, en plaçant les droits des jeunes femmes et des femmes au cœur de notre action.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Abbas.

M^{me} Abbas (*parle en anglais*) : J'adresse mes salutations les plus distinguées aux membres du Conseil de sécurité. Je tiens à exprimer ma gratitude pour cette invitation et l'occasion précieuse qui m'est donnée de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil au sujet du leadership des femmes, de l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et de la situation actuelle au Soudan.

Je m'appelle Tahani Abbas et je suis une défenseuse des droits humains des femmes et une militante pour la paix. Je m'attache à promouvoir l'accès et la participation des femmes au système judiciaire et à fournir une assistance juridique et des ressources aux rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre. Mon engagement en faveur des droits des femmes et de leur inclusion dans les processus de paix trouve son origine dans mon histoire personnelle. J'ai travaillé pendant des dizaines d'années avec des rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre et j'ai fui Khartoum à pied alors que la guerre faisait rage autour de moi. Les réflexions que je partage ici s'appuient sur les expériences et les vues de nombreuses Soudanaises, collègues et partenaires, mais les opinions exprimées sont les miennes. Je voudrais prendre un moment pour apprécier et saluer les efforts consentis par toutes les personnes qui ont attiré l'attention sur le sort des femmes et des filles au Soudan et la terrible situation dans laquelle nous sommes toujours après plus d'une année de guerre.

Alors que je parle de l'importance que revêt le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, j'encourage les membres du Conseil à garder à l'esprit les causes de la situation au Soudan. Le peuple soudanais meurt de faim du fait de la guerre en cours. Les villages sont bombardés et brûlés. Les habitants sont agressés et violés, qu'ils restent chez eux, fuient ou se réfugient dans des abris. Avec l'arrivée de la saison des pluies, nous sommes témoins de divisions encore plus profondes entre nos frères et des sœurs soudanais. Il est de notre devoir collectif d'honorer les sacrifices qu'ils ont consentis dans la lutte pour la paix, de défendre la dignité humaine et d'aider tous les Soudanais à bâtir un avenir pacifique. Pour ce faire, je me dois de mentionner trois domaines clefs dans lesquels les femmes ont été associées à la paix et à la sécurité au Soudan.

Premièrement, et surtout, les femmes sont en première ligne des efforts visant à mettre fin aux conflits. Les femmes, en particulier les jeunes femmes, sont au cœur des progrès réalisés par le Soudan. Elles ont notamment pris la tête de la révolution pacifique de 2019, et nous avons continué d'exprimer notre désir d'un Soudan sain, sûr et juste. Dans cette dernière version de la guerre, les Soudanaises ont été les premières à répondre aux besoins humanitaires et à trouver des moyens de désamorcer les conflits. Les Soudanaises ont créé des réseaux de résistance tels que les salles d'intervention d'urgence, où elles ont mis en place des mécanismes humanitaires qui offrent des services médicaux, des garderies, des cuisines communes et bien d'autres choses encore aux femmes et aux filles partout au Soudan. Ces réseaux de résistance contribuent à l'autonomisation des femmes et leur donnent des moyens originaux et adaptés de faire face aux conflits. Les femmes et les jeunes dirigent les mécanismes d'intervention, en faisant fond sur les initiatives locales antérieures au conflit actuel et les efforts déployés pendant la révolution de 2019.

Deuxièmement, le fait d'épauler les artisanes de la paix avant, pendant et après les crises porte ses fruits en matière de paix. Il faut absolument poursuivre les processus visant à favoriser le dialogue local, l'accès et le soutien aux femmes, même en temps de crise. Lorsque la guerre a éclaté au Soudan, nous avons constaté que les femmes qui avaient participé aux processus de désescalade et de dialogue au niveau local avant la guerre avaient utilisé leurs compétences et leurs capacités pour participer aux efforts de médiation, négocier et gérer les tensions et les conflits au sein de leurs communautés pendant la guerre. Dans des villes comme Dilling, au Kordofan méridional, les communautés étaient déjà prêtes à accepter que des femmes occupent des postes de direction, en particulier les plus jeunes. Les femmes étaient alors prêtes à défendre leurs droits et à participer aux discussions concernant leur avenir. Cependant, en raison de l'ampleur des besoins humanitaires, 64 % des organisations communautaires locales et 84 % des organisations non gouvernementales se sont désormais tournées vers l'action humanitaire, créant ainsi un vide dans ces efforts essentiels pendant la guerre.

Troisièmement, on peut faire appel aux compétences des femmes dans le domaine civil dans le cadre des processus de dialogue qui ont une incidence sur leur sort. J'ai fait partie d'un groupe qui a été invité à se joindre aux efforts de médiation menés par les États-Unis, connu sous le nom de « Aligned for Advancing Lifesaving and Peace in Sudan Process » (Alignés pour promouvoir le

sauvetage de vies humaines et la paix au Soudan), qui s'est réuni en Suisse en août, avec plus d'une dizaine de mes sœurs soudanaises, dont plus de la moitié étaient des jeunes femmes. Nous avons conseillé l'Envoyé spécial des États-Unis pour le Soudan et d'autres membres du processus sur les priorités et les solutions à apporter. Nous avons constaté que nous leur permettions de mieux comprendre les besoins de la population du pays et que nous offrions un savoir particulier pour trouver des solutions locales. Nous avons continué d'informer les comités techniques sur les besoins de la population et les moyens de soutenir nos frères et sœurs soudanais. Sans ce type de participation à tous les niveaux du dialogue, nous ne connaîtrons pas la paix durable que le peuple soudanais appelle de ses vœux et qu'il mérite.

Alors que nous entrons dans cette nouvelle ère pour les priorités concernant les femmes et la paix et de la sécurité, je demande au Conseil de continuer de soutenir les femmes qui se battent au quotidien pour la paix et la sécurité. Même lorsque c'est difficile sur les plans logistique et politique, les décisions prises à l'ONU auront une incidence directe sur la vie de la population soudanaise et des femmes qui œuvrent pour la consolidation de la paix partout dans le monde. Je propose donc pour examen quelques recommandations.

Premièrement, nous devons protéger et soutenir les femmes qui se trouvent en première ligne des conflits, qu'elles soient des victimes ou fassent partie des premiers secours. Nous devons continuer d'appuyer les femmes qui sont en première ligne au Soudan et qui organisent l'aide humanitaire et la désescalade, alors même que la crise se poursuit.

Deuxièmement, nous devons continuer de soutenir les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix avant, pendant et après les crises. Les meilleurs atouts dont nous disposons pour arrêter la guerre se trouvent en première ligne, notamment les groupes qui s'activent pour influencer les militaires du rang des parties belligérantes, tels que le groupe des Mères en faveur de la paix dans l'État du Nil-Bleu.

Troisièmement, nous avons besoin de partenaires avec et pour les jeunes femmes au Soudan, qui permettraient de garantir que les points de vue des jeunes, en particulier ceux des jeunes femmes, sont réellement pris en compte dans le dialogue à tous les niveaux sur la fin de la guerre et la construction de l'avenir de notre pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Abbas de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de ses réflexions et notre intervenante de la société civile, M^{me} Tahani Abbas, de son témoignage puissant et des recommandations qu'elle a formulées ici aujourd'hui.

Il y a 13 ans, trois femmes ont reçu le prix Nobel de la paix : la Présidente Ellen Johnson Sirleaf et Leymah Gbowee du Libéria ainsi que Tawakkol Karman du Yémen. Il y a une photo d'elles main dans la main, s'imprégnant de ce moment historique, l'une plus âgée que les deux autres réunies, une dirigeante chevronnée dont la vie avait été façonnée par des décennies de lutte et de triomphe, les deux autres, des jeunes femmes dont l'énergie a donné naissance à des mouvements en faveur de la justice et de l'égalité.

Cette image reflète une vérité incontestable : les problèmes complexes relatifs à la paix et à la sécurité exigent à la fois une sagesse durement acquise et des points de vue nouveaux, un ancrage solide et une énergie débordante, une profonde compréhension du passé et un espoir inébranlable en l'avenir. Autrement dit, ils requièrent des artisanes de la paix en devenir ainsi que des femmes ayant l'expérience de la consolidation de la paix, qui opèrent aux niveaux local, national et international, et qui coopèrent entre elles. Pourtant, malgré les nombreux exemples qui montrent que la société bénéficie de ces collaborations et, plus généralement, de la participation pleine, égale et réelle de toutes les femmes et filles aux processus de consolidation de la paix, les femmes, notamment les jeunes et les femmes âgées, sont touchées de manière disproportionnée par les conflits et sous-représentées dans les sphères de pouvoir, qu'il s'agisse des autorités locales ou, tout en haut de la pyramide, des organisations multilatérales comme celle-ci.

Nous nous réunissons à l'occasion d'une série d'anniversaires. La semaine prochaine, nous célébrerons le soixante-seizième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui consacre la dignité inhérente à tous les êtres humains et leurs droits égaux. L'année prochaine, nous fêterons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et le trentième anniversaire de la visite à Beijing de la Première Dame de l'époque, Hillary Rodham Clinton, qui a déclaré que les droits des femmes étaient des droits humains et que les droits humains étaient des droits des femmes. La séance d'aujourd'hui est placée sous le signe de la réflexion, mais elle s'inscrit aussi dans une perspective de renouveau. À l'heure

où nous envisageons l'avenir, nous devons nous interroger sur la manière de renforcer les moyens d'action des jeunes artisanes de la paix et de celles qui peuvent se targuer d'une longue expérience en la matière, et sur la façon de faciliter la collaboration entre elles. Comment faire en sorte que la communauté internationale complète leurs efforts, en donnant la priorité non seulement à la représentation, mais aussi à l'action concrète en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ?

Nos efforts doivent commencer par répondre aux besoins les plus pressants des femmes touchées par les conflits. Nous devons nous attaquer à l'insécurité alimentaire à laquelle sont confrontées des centaines de millions de personnes dans le monde : les femmes et les filles peuvent certes souhaiter bénéficier de mentorats, mais elles ont avant tout besoin de savoir d'où viendra leur prochain repas. Nous devons nous attaquer à la réalité de la violence sexuelle, souvent utilisée comme arme contre les artisanes de la consolidation de la paix, les journalistes et les défenseuses des droits humains, mais aussi contre les citoyens ordinaires, y compris les enfants. Nous devons nous attaquer aux inégalités en matière d'éducation qui empêchent les filles d'aller à l'école partout, de l'Afghanistan au Soudan, et qui entravent leur capacité de diriger, mais aussi de gagner leur vie et de bâtir un avenir économique stable pour elles-mêmes et pour leurs familles.

Les femmes sont indispensables pour prévenir les causes mêmes de l'insécurité alimentaire, de la violence sexuelle et de l'inégalité en matière d'éducation, mais nous ne pouvons pas attendre des personnes aux prises avec ces maux qu'elles se tirent simplement d'affaire par leurs propres moyens. Pour leur part, les États-Unis ont cherché à s'attaquer de front à ces problèmes et à aider les femmes qui en sont victimes à guérir. Par exemple, en Haïti, le programme de prévention de la violence de proximité de l'Agence des États-Unis pour le développement international aide des organisations à fournir des services médicaux, psychosociaux et juridiques aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, et appelle à des réformes concrètes pour que le système judiciaire modifie sa manière de traiter ces affaires.

À l'autre bout du monde, en Ukraine, le bureau du Secrétaire d'État chargé des questions relatives aux femmes dans le monde s'emploie à lutter contre l'utilisation odieuse par la Russie de la violence sexuelle comme arme de guerre, en soutenant la société civile locale et les organisations de défense des droits des femmes et en améliorant les dispositifs d'orientation, les services

de soutien psychologique, les activités de communication destinées aux personnes rescapées et bien d'autres choses encore. Surtout, nous nous engageons à écouter les personnes touchées par les conflits et les organisations dirigées par des femmes et des jeunes qui œuvrent en première ligne pour y remédier. Nous nous engageons à réunir ces dirigeants afin qu'ils puissent s'écouter et apprendre les uns des autres.

Cela m'amène à la deuxième chose que nous devons faire, à savoir multiplier les occasions de dialogue, y compris entre les générations. Trop souvent, nous mettons les femmes en concurrence les unes avec les autres. Nous laissons un siège à la table pour une seule femme, semant la discorde plutôt que l'entente au sein des générations et entre elles. Nous devons prévoir plusieurs chaises pour des femmes d'origines, d'expériences, de compétences et, oui, d'âges différents. Je pense, par exemple, au travail que nous accomplissons au Soudan, notamment en soutenant le Youth Citizens Observers Network (réseau des jeunes observateurs citoyens). Les membres de ce groupe extraordinaire de jeunes militants et de dirigeants multigénérationnel de la société civile viennent de chacun des 18 États du Soudan, signalant directement ce qu'il se passe dans les zones de conflit et travaillant au niveau local pour promouvoir la transparence, les droits humains et une transition dirigée par les civils.

J'ai parlé de la façon dont l'histoire se répète au Soudan. C'est pourquoi les femmes qui ont vécu cette histoire doivent collaborer avec la prochaine génération pour contribuer à tracer une nouvelle voie et à instaurer une paix plus durable.

Enfin, alors que nous nous efforçons d'éliminer les obstacles systémiques au leadership des femmes et de rassembler les femmes qui œuvrent pour la paix depuis peu et celles qui ont à leur actif une longue expérience, nous devons également travailler pour mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de manière plus générale. Ces efforts doivent commencer dans nos propres pays, qui doivent chacun disposer de leur plan d'action national dotés de ressources adéquates pour promouvoir ce programme. Nous devons également établir des partenariats entre les gouvernements, les secteurs et les institutions, notamment par le biais d'efforts tels que notre récente initiative visant à créer des centres d'excellence pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que des initiatives nationales permettant de coordonner des projets locaux, nationaux et régionaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité.

Bien entendu, nous devons également poursuivre ces efforts au sein d'organisations multilatérales telles que l'ONU. Ainsi, il y a cinq ans, le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité a appelé l'ONU à faire en sorte que la participation pleine, égale et véritable des femmes devienne une obligation pour toutes les équipes de médiation, les transitions politiques et les processus de paix qu'elle dirige ou codirige. Pourtant, l'année dernière, moins d'un négociateur sur cinq dans les processus de paix menés ou soutenus par l'ONU était une femme, et dans un seul de ces processus, le médiateur de l'ONU était une femme. Et bien sûr, ici à l'ONU, les femmes doivent encore briser certains des plafonds de verre les plus élevés. Je suis fière que la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies ait été dirigée par une femme au cours des 15 dernières années et je me félicite que la personne désignée pour me succéder soit également une femme.

Mais les femmes doivent bénéficier de ce niveau de représentation dans l'ensemble de Turtle Bay et dans le monde entier. L'ONU doit faire davantage pour donner aux femmes qui œuvrent pour la paix les moyens d'agir au sein de nos institutions, y compris les jeunes et celles au bénéfice d'une longue expérience, dont les points de vue spécifiques et précieux contribuent à faire avancer les processus de paix. C'est pourquoi j'ai appelé cette année à adopter une approche du programme pour les femmes et la paix et la sécurité qui vise à renforcer trois éléments : l'investissement, l'initiative et la mise en œuvre. Je renouvelle cet appel aujourd'hui, car si nous renforçons effectivement le financement, la volonté politique et les actions concrètes en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, nous pourrions créer une paix plus durable pour les femmes et les filles et pour nous tous.

J'ai commencé mon intervention en évoquant l'image de trois femmes à Oslo, main dans la main, la plus âgée une septuagénaire, la plus jeune tout juste trentenaire. Aujourd'hui, suivons leur exemple en nous donnant la main pour créer davantage de coalitions comme celle qui s'est formée sur la scène de la remise du prix Nobel pour la paix il y a 13 ans, en répondant aux besoins immédiats des femmes, jeunes et plus âgées, confrontées à un conflit et en écoutant celles qui sont sur le terrain, en contribuant à forger des partenariats entre les artisanes de la paix expérimentées et celles qui débutent, dont les expériences singulières se combinent pour créer un résultat plus grand que la somme des parties, et en nous inspirant du courage et de la détermination de tant de femmes qui œuvrent pour la paix à travers le monde afin

de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans nos pays et ici, à l'ONU.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, des paroles aimables que vous venez de prononcer, et vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et M^{me} Abbas de leurs exposés aujourd'hui.

Le Royaume-Uni reste fermement attaché au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à son rôle crucial dans la pérennisation de la paix. Je voudrais me concentrer sur trois priorités aujourd'hui.

La première est la participation. Nous devons nous engager à mieux faire entendre la voix des femmes de tous horizons et à renforcer leur participation active aux processus de paix et de sécurité, ainsi qu'à tous les aspects de la vie politique et civile. Dans ce contexte, la liste des 100 femmes de l'année 2024 publiée aujourd'hui par la BBC est pour moi une source d'inspiration. Le Royaume-Uni travaille notamment avec des dirigeantes afghanes pour discuter de mesures concrètes visant à soutenir l'inclusion des femmes dans l'avenir de l'Afghanistan. En octobre, la Ministre britannique pour la région Indopacifique a participé à la conférence internationale sur les femmes et la paix et la sécurité qui s'est tenue aux Philippines, afin de mettre en valeur l'appui apporté par le Royaume-Uni pour permettre aux femmes de toutes les générations qui œuvrent pour la paix de participer au processus de paix de Mindanao.

Deuxièmement, il est impératif que le Conseil renforce son appui aux organisations locales de défense des droits des femmes, en reconnaissant leur rôle crucial dans l'édification et la pérennisation de communautés pacifiques. Le soutien apporté par le Royaume-Uni au Fonds pour la consolidation de la paix bénéficie aux femmes et aux jeunes de 21 pays, parmi lesquels le Tchad, Haïti et le Soudan du Sud. Grâce à son programme doté d'un budget de 900 000 dollars et mené en partenariat avec le International Civil Society Action Network, le Royaume-Uni a contribué à réunir plus de 40 artisanes de la paix, toutes générations confondues, afin d'évaluer les défis et de planifier une action collective. Ces dialogues sont l'occasion de renforcer les partenariats entre les

femmes qui œuvrent pour la paix et d'élargir la portée de leur action.

Troisièmement et enfin, nous devons nous attaquer d'urgence aux violences sexuelles liées aux conflits. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la question (S/2024/292) fait état d'une augmentation de 50 % des cas de violences sexuelles liées aux conflits confirmés par l'ONU rien que cette année. Il s'agit d'une tendance très inquiétante, mais aussi d'une histoire inhumaine, et nous devons collectivement faire davantage pour y remédier. Le nouveau Représentant spécial du Premier Ministre britannique chargé de la question de la prévention des violences sexuelles en temps de conflit, Lord Collins, mènera une action internationale pour s'attaquer à ce problème. Il a organisé des rencontres sur la détérioration de la situation au Soudan et sur l'augmentation du nombre de cas de violence sexuelle en République démocratique du Congo. Ces deux manifestations ont permis de donner une tribune aux organisations de la société civile et aux premiers intervenants qui viennent en aide aux rescapés de tous âges sur le terrain.

La résolution 1325 (2000) a permis d'entériner des gains acquis de haute lutte pour les artisanes de la paix. Pourtant, ces gains ne se sont pas pleinement concrétisés. L'engagement commun pris par le Secrétaire général de donner la priorité à la participation des femmes aux processus de paix contribuera à combler cette lacune dans la mise en œuvre, mais il reste beaucoup à faire. Nous invitons tous les États Membres à passer des paroles aux actes.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de novembre, qui a été très chargé, et nous souhaitons à la délégation des États-Unis plein succès alors qu'elle entame sa présidence du Conseil ce mois-ci.

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de nous avoir fait part de son évaluation de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous prenons note de la contribution de la représentante de la société civile au débat d'aujourd'hui.

Dans le monde moderne, les femmes ne sont pas seulement un segment vulnérable de la population qui a besoin d'être protégé en période de conflit armé. Il est difficile d'imaginer les processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix, y compris la protection des enfants et des personnes âgées, ainsi que la

réintégration des victimes de conflits dans la société, sans tenir compte de la contribution des femmes. L'ONU doit créer les conditions favorisant une participation équitable des femmes et des hommes aux processus de maintien de la paix à tous les niveaux, sur la base de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la résolution 1325 (2000).

Nous pensons que ce sont les femmes qui résident dans des régions touchées par un conflit qui apportent les plus précieuses contributions au maintien de la paix. En même temps, les approches du Conseil doivent être pratiques. Elles doivent tenir compte des spécificités culturelles d'un pays ou d'une région en particulier. Il importe d'éviter les approches et les constructions à l'emporte-pièce, motivées par une idéologie, et d'éviter d'imposer les intérêts des donateurs ou d'autres acteurs extérieurs.

Cela soulève des questions quant à l'efficacité de l'idée proposée, qui consiste à élaborer une stratégie à long terme pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour les 25 prochaines années. Le monde multipolaire d'aujourd'hui se caractérise par une instabilité géopolitique accrue. Chaque jour, des conflits éclatent et s'étendent, chacun avec ses causes, ses particularités et son contexte spécifiques. Le Conseil de sécurité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour rechercher des solutions spécifiques afin de régler chacun d'entre eux. Dans quelle mesure des stratégies à long terme peuvent-elles contribuer à la réalisation de cet objectif ? Comme nous le savons tous, de nombreux plans d'action nationaux ont été conçus et adoptés dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, on ne sait pas encore très bien quels sont les résultats de leur mise en œuvre. Par exemple, nous avons à plusieurs reprises soulevé dans cette salle la question de la façon dont le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est mis en œuvre dans le contexte du conflit arabo-israélien. Contribue-t-il à régler ce conflit ?

Nous appuyons le dialogue intergénérationnel dans tous les domaines de la vie, y compris dans le contexte de la consolidation de la paix. Ce dialogue assure la continuité des traditions, permet de mieux comprendre les causes et les conséquences des événements et, à plus grande échelle, contribue à la consolidation de la société et donc à la prévention et au règlement des conflits. Nous sommes conscients du rôle important que l'ONU peut jouer pour faciliter un dialogue intergénérationnel entre les acteurs de la consolidation de la paix, notamment les femmes. Toutefois, nous pensons que cette tâche incombe à la Commission de consolidation de la paix et non au

Conseil de sécurité. L'un des objectifs de la Commission est de servir d'instance unificatrice, où les différents participants aux processus de consolidation de la paix, notamment les représentants de la société civile, les groupes de femmes et les organisations de jeunes, ont la possibilité de tisser des liens et d'échanger des données d'expérience, des recommandations et des pratiques exemplaires. Pour obtenir des résultats à long terme, des représentants des organes de l'État en situation de conflit doivent également être associés à ce dialogue.

En tant qu'État ayant fait oeuvre de pionnier dans la lutte pour les droits des femmes, indépendamment de leur âge, de leur nationalité ou de leur statut social, la Russie est toujours prête à renforcer leur rôle, notamment dans le contexte de la consolidation de la paix.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je félicite le Royaume-Uni de sa présidence réussie du Conseil de sécurité, et je présente mes meilleurs vœux de succès à la présidence des États-Unis du Conseil pour le mois de décembre. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, et M^{me} Tahani Abbas de nous avoir fait part de leurs vœux.

Le thème d'aujourd'hui nous donne l'occasion d'étudier les convergences sur un pilier essentiel du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, à savoir la participation, y compris en tant que leaders, aux processus de paix et à la consolidation de la paix, en particulier en ce qui concerne les femmes. Les femmes de tous âges contribuent à améliorer la situation au sein de leurs communautés dans les régions touchées par un conflit. Elles jouent un rôle de premier plan dans la fourniture de services d'éducation et de santé et apportent une aide humanitaire essentielle, souvent au prix de grands risques personnels. Cependant, trop peu de femmes participent aux pourparlers et négociations de paix. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport de 2024 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2024/671), « le pouvoir et la prise de décisions restent le monopole quasi exclusif des hommes ». Le rapport cite des données mondiales préliminaires recueillies par ONU-Femmes pour l'année 2023, tirées de l'analyse de plus de 50 processus, qui indiquent qu'en moyenne, seuls 9,6 % des négociateurs, 13,7 % des médiateurs et 26,6 % des signataires d'accords de paix et de cessez-le-feu étaient des femmes. Cela illustre clairement que d'une manière générale, aucun progrès n'a été fait en faveur d'une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix. Nous constatons ce

déficit alors qu'en 2023, par rapport à l'année précédente, la proportion de femmes tuées dans des conflits armés a doublé, et le nombre de cas de violences sexuelles liées aux conflits qui ont été confirmés par l'ONU a augmenté de 50 %.

Il a été reconnu à plusieurs reprises que les processus de paix aboutissent à de meilleurs résultats lorsque les femmes y participent. L'importance capitale de la participation des jeunes a également été soulignée à de nombreuses reprises, notamment au Conseil de sécurité. Comme nous le faisons aujourd'hui, le Conseil doit continuer à se pencher sur les moyens permettant de tirer pleinement parti des possibilités offertes par cette participation. Dans le contexte des dialogues intergénérationnels entre les artisanes de paix, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, il faut reconnaître que les femmes ne constituent pas un groupe homogène lorsqu'il s'agit de participer aux processus de paix. Les conflits ont des répercussions diverses sur les femmes et les filles de tous âges. Différentes générations de femmes peuvent apporter leurs perspectives toutes particulières à la table de négociation et élargir la portée et les effets leurs efforts.

Deuxièmement, les actrices de la consolidation de la paix expérimentées peuvent ouvrir la voie pour la génération suivante. Dialoguer avec des femmes et des filles plus jeunes peut leur permettre de consolider le travail accompli précédemment, en veillant à ce que les acquis ne soient pas réduits à néant. La participation et le leadership des femmes, ne doivent pas se limiter à la société civile, mais doivent également être intégrés dans les structures gouvernementales, les processus régionaux et internationaux et le système des Nations Unies.

Troisièmement, les dialogues intergénérationnels ne doivent pas être considérés comme un processus à sens unique, dans lequel les connaissances et les données d'expérience sont transmises uniquement des générations plus âgées aux plus jeunes. Les jeunes femmes ont également des expériences et des opinions à faire valoir. Il ne faut pas considérer que c'est l'avenir qui appartient aux jeunes. Le présent aussi leur appartient. Pour que les échanges intergénérationnels soient efficaces, ils doivent englober des partenariats et une codirection véritables, de façon à ce que toutes les perspectives soient respectées et regroupées pour promouvoir les objectifs communs de paix et de sécurité internationales.

Dans la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité,

le Conseil de sécurité a recensé un vaste éventail de mesures pour promouvoir la participation et le leadership des femmes dans le cadre de la consolidation de la paix. Leur mise en œuvre reste toutefois le plus grand défi. Le Conseil de sécurité doit rester un espace sûr où les artisanes de la paix de tous âges peuvent partager leurs vues sur la situation dans leurs pays. Aujourd'hui, nous avons entendu M^{me} Abbas nous parler du Soudan. Le Conseil doit continuer à promouvoir la participation des femmes à la consolidation de la paix dans le cadre du renouvellement des mandats et des accords de paix, en mettant l'accent sur l'inclusion des jeunes femmes. Ces efforts doivent s'accompagner des ressources suffisantes pour le renforcement des capacités, l'autonomisation et la participation, en particulier au niveau local, dans le cadre de mécanismes de suivi structurés pour évaluer la mise en œuvre. Comme l'a dit la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, nos investissements doivent être alignés sur nos priorités. Le Conseil doit également demander que les rapports sur la situation des différents pays contiennent des données et des analyses de fond sur la participation des femmes à la consolidation de la paix.

Pour terminer, je réaffirme la volonté résolue du Guyana d'appuyer la participation et le leadership des femmes dans le cadre des processus de paix.

M^{me} Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les États-Unis d'avoir organisé le présent débat. Nous tenons également à remercier les intervenantes, à savoir la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, et M^{me} Abbas, de leurs informations très éclairantes et de leurs messages édifiants.

Nous nous réjouissons de toutes les occasions de discuter de la situation des femmes et des filles, et nous appelons le Conseil à inclure plus systématiquement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes ses discussions sur la paix et la sécurité. Le leadership intergénérationnel peut considérablement contribuer à la conception d'un avenir qui convienne à toutes les générations, ainsi qu'au renforcement de la mise en œuvre des engagements existants relatifs à la paix et la sécurité, notamment le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, les processus inclusifs sont indispensables pour régler les conflits. On ne saurait trop insister sur ce point, qui est étayé par des statistiques et des données. Nous continuons d'appeler à une participation pleine, véritable et sûre des femmes, sur un pied d'égalité

avec les hommes, aux processus de paix et de sécurité et à la prise de décisions à tous les niveaux. L'instauration d'un climat de confiance et d'une coopération digne de ce nom entre les générations peut s'avérer très utile pour régler les conflits. La diversité des voix des femmes doit être reconnue, y compris celles des femmes âgées. Tout cela a conduit la Slovénie à souscrire à la déclaration d'engagements communs proposée par le Secrétaire général pour renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix.

Deuxièmement, nous devons appuyer les initiatives et les efforts de paix locaux. Nous devons appuyer la mobilisation des femmes et des organisations de base aux niveaux local et régional. Elles apportent des éclairages singuliers sur les problèmes auxquels sont confrontées leurs communautés, ainsi que des solutions originales. Elles sont également les mieux placées pour détecter et comprendre les tendances et les changements susceptibles de déboucher sur un conflit. C'est pourquoi il faut faire entendre leurs voix à tous les niveaux. L'expérience acquise durant notre mandat au Conseil de sécurité a renforcé notre conviction que les femmes apportent une contribution essentielle à nos délibérations et à nos processus décisionnels. Nous continuerons à appuyer les efforts des organisations locales dirigées par des femmes, notamment dans le cadre de notre partenariat avec le Women's Peace and Humanitarian Fund. Dans le même temps, la Slovénie continue d'appeler à la création d'un environnement qui permette aux femmes de participer en toute sécurité à tous les efforts de paix, notamment en abrogeant les lois discriminatoires et en garantissant une tolérance zéro à l'égard des représailles ou des mesures de rétorsion dont elles pourraient faire l'objet en raison de leur travail.

Troisièmement, nous devons lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les femmes restent touchées de manière disproportionnée par les conflits. Ce sont elles qui paient le plus lourd tribut, notamment à cause de l'utilisation de la violence sexuelle comme méthode de guerre. Or, les besoins spécifiques et les vulnérabilités des différentes tranches d'âge restent largement invisibles en raison de la discrimination fondée sur le genre et l'âge. Nous appelons à l'inclusion d'analyses globales des questions de genre, notamment des données ventilées par sexe et par âge, dans toute planification et mise en œuvre des politiques, car c'est indispensable pour combler cette lacune. Par ailleurs, nous sommes pleinement convaincus que la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre appelle une réponse centrée sur les personnes rescapées, qui doit garantir l'accès aux

services de santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation. Autonomiser les personnes rescapées de la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris les femmes âgées, en les associant à la conception des solutions et en leur apportant un appui, doit également faire partie d'un leadership porteur de transformation.

Il y a près de 30 ans, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui a eu lieu à Beijing, nous avons reconnu que les sociétés ont beaucoup à apprendre du savoir et de l'expérience des femmes âgées. Nous devons reconnaître la contribution importante de toutes les femmes à la consolidation de la paix et au règlement des conflits. Les femmes et les filles sont bien plus que des victimes et des rescapées de conflits. Elles sont des agentes de changement, elles sont des piliers de la paix au sein de leurs familles et de leurs communautés locales, et elles jouent un rôle central dans la construction d'une paix durable dans leurs pays. Passons donc des paroles aux actes et tirons parti de notre capital politique pour démanteler les structures de pouvoir patriarcales, faire progresser l'égalité des genres et rejeter l'âgisme, notamment en investissant dans le leadership intergénérationnel. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions atteindre cet objectif, pour les jeunes militantes en Ukraine, pour les femmes âgées qui bâtissent la paix en Colombie, pour les rescapées de la violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan et en Haïti, pour les femmes maintes fois déplacées à Gaza, pour les femmes et les filles privées d'éducation en Afghanistan, pour les femmes détenues au Myanmar et au Yémen, et pour toutes les autres femmes. Elles comptent sur nous.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Qu'il me soit permis, comme mes collègues, de remercier la Représentante permanente du Royaume-Uni et son équipe du travail remarquable accompli en novembre. Puis, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir repris le volant pour ce mois de décembre. Nous aurons vu trois présidences de suite dirigées par des femmes leaders, et nous espérons ainsi contribuer au débat d'aujourd'hui en inspirant beaucoup de jeunes femmes à prendre davantage de responsabilités, partout dans le monde et à tous les niveaux. Je vous remercie aussi, Madame la Présidente, de nous donner une dernière occasion de réfléchir à notre contribution sur le sujet tout au long des deux dernières années. Je profite également de cette occasion pour remercier les intervenantes, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, et M^{me} Abbas, de leurs remarques précieuses. Elles nous posent trois questions. Je voudrais y répondre et tirer des conclusions pour l'avenir.

Tout d'abord : comment le Conseil peut-il promouvoir un partenariat intergénérationnel pour promouvoir la paix ? Comme Coprésidentes du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, nous avons organisé 16 rencontres, huit cette année avec nos partenaires de la Sierra Leone. Ces réunions visent à mettre en avant la thématique du genre lors de moments cruciaux, comme le renouvellement d'un mandat d'une mission de paix ou dans des situations d'urgence. Il est important de renforcer l'expertise du Conseil avant ses prises de décisions, comme ce fut le cas lors des séances sur la Somalie et la Libye ou dans le contexte de la violence sexuelle liée aux conflits. Pour renforcer l'expertise et la légitimité du Conseil, il est primordial d'interagir avec les femmes sur le terrain. Nous avons ainsi essayé de promouvoir ceci par un voyage des membres du Groupe d'experts au Soudan du Sud et pendant le voyage du Conseil cette année en Colombie. Puis, nous avons, pendant nos présidences, invité 20 représentantes de la société civile, âgées de 27 à 81 ans. Il s'agissait d'ajouter l'expertise de celles qui, sur place, contribuent à la transformation vers la paix. Parmi les plus jeunes intervenantes se trouvaient M^{me} Sarah Kyabu Ntambwe, de la République démocratique du Congo, et M^{me} Hanna Eltigani, du Soudan. Elles ont souligné le besoin urgent de visibilité, de soutien financier, d'accès à la prise de décisions, de confiance et de ressources pour le dialogue intergénérationnel. En résumé, le Conseil doit comprendre les situations dont il traite sous l'aspect femmes et paix et sécurité ; renforcer son expertise en voyageant sur place ; et écouter les actrices du changement en les invitant ici, bien entendu, tout ceci pour prendre des décisions et pour les améliorer.

Deuxième question : quel rôle pour nous, les États Membres ? En mars, nous avons organisé une réunion informelle du Conseil pour comprendre les liens entre le cadre normatif du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et celui des résolutions 1325 (2000) et suivantes. Le Conseil s'est doté d'un cadre normatif solide avec une dizaine de résolutions ; il s'agit maintenant de les mettre en œuvre avec vigueur et de tenir responsables ceux qui violent le droit international. Ceci est particulièrement urgent dans des contextes comme l'Afghanistan, la plus grande crise mondiale pour les droits des femmes. Les femmes dans toutes les situations d'urgence doivent pouvoir compter sur notre attention et notre soutien. En juillet, nous avons invité des réseaux de médiatrices à une retraite pour informer le débat annuel d'octobre. Ces réseaux de jeunes femmes médiatrices constituent des espaces d'apprentissage

intergénérationnels et sont donc un outil essentiel pour l'inclusion des femmes. Les réseaux se nourrissent d'expertise technique et de perspectives diverses. Le mentorat et le partage d'expériences se trouvent également au cœur du livre *Letters to a Young Mediator*, publié par la Suisse. Il crée des liens à travers la littérature. Le Secrétaire général a, de son côté, lors du débat d'octobre (voir S/PV.9760), lancé un appel à des engagements pour augmenter le nombre de femmes dans les processus de paix à tous les niveaux. Suivons son appel.

En résumé, il s'agit donc d'utiliser les instruments normatifs à notre disposition et de nous engager à avoir recours à plus de médiatrices et de contributions féminines en vue du vingt-cinquième anniversaire de la résolution. C'est un effort tant au niveau des pays membres qu'un effort personnel, que ce soit via des initiatives féminines comme les « Fab Five » au Conseil ou via des initiatives masculines comme le « barber shop », ou encore via des initiatives communes comme les Champions internationaux de l'égalité des genres.

Puis, finalement, quel rôle pour l'ONU elle-même ? Si nous avons bien fait notre travail concernant les points qui précèdent, le rôle de l'ONU en bénéficiera. Il y aura donc des références au genre dans les résolutions du Conseil, comme dans les résolutions sur la Colombie, le Soudan, Haïti, la Libye, la Somalie, l'Afghanistan, ou dans la résolution 2730 (2024) proposée par la Suisse pour la protection du personnel humanitaire et onusien. Il faut les mettre en œuvre vigoureusement, par exemple via un « reporting » qui prendra systématiquement en compte la dimension du genre, par des conseillers pour les questions de genre dans les opérations de paix et par une présence onusienne qui pourra assurer la sécurité de ces femmes.

Au final, le pouvoir transformationnel, et il y a un potentiel énorme en vue des 25 ans de cet agenda, repose dans la combinaison de tous les niveaux : l'ONU, le Conseil, les États Membres et nous-mêmes. Ainsi, quand le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine nous a rendu visite en octobre, nous avons mené un dialogue conjoint entre les jeunes ambassadrices de la paix de l'Union africaine et les ambassadrices des deux Conseils de sécurité, celui de l'ONU et celui de l'Union africaine. À la question :

(l'oratrice poursuit en anglais)

« En quoi pouvons-nous vous aider à reprendre le flambeau ? »,

(l'oratrice reprend en français)

la jeune ambassadrice pour la paix de l'Union africaine pour la région de l'Afrique australe, Mpule Kgetsi, a répondu :

(l'oratrice poursuit en anglais)

« Nous aimerions que nos dirigeants nous écoutent davantage. Pour ce faire, nous devons être présentes là où se déroulent les discussions importantes. Dans le même temps, nous avons besoin de vous à nos côtés pour que nous sachions quoi faire lorsque nous aurons l'occasion de prendre le relais ».

(l'oratrice reprend en français)

La Suisse continuera de s'engager pour que ces jeunes leaders soient entendues et incluses dans nos efforts. Nous restons à disposition pour offrir notre expertise, et nous souhaitons énergie et courage à nos successeurs pour ce travail important.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu m'associer aux autres orateurs pour féliciter le Royaume-Uni des résultats obtenus au cours de sa présidence au mois de novembre. Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je vous remercie également d'avoir organisé cette séance sur les femmes et la paix et la sécurité en tant que manifestation phare de la présidence du Conseil assurée par les États-Unis. J'exprime ma gratitude à la Secrétaire générale adjointe DiCarlo pour son exposé complet et je remercie M^{me} Abass de nous avoir fait part de son expérience personnelle et de ses perspectives.

La présente séance est à la fois opportune et importante, en particulier au vu du thème retenu. Deux expressions trouvent en moi un écho profond : le « pouvoir de transformation » et le « partenariat intergénérationnel entre les femmes qui œuvrent pour la paix ». Au Conseil de sécurité, nous discutons quotidiennement des moyens de mettre fin aux conflits, et il nous est constamment rappelé que ceux-ci ont des effets disproportionnés sur les femmes, y compris au Soudan, comme souligné durant la séance d'information d'aujourd'hui.

Je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, nous devons tous et toutes nous engager à accorder considération et soutien aux femmes qui œuvrent pour la paix et qui font preuve d'un courage et d'une résilience extraordinaires en promouvant la paix dans les régions touchées par un conflit. La République

de Corée, en particulier, réaffirme sa solidarité avec les Afghanes qui continuent de subir de graves restrictions de leurs droits et de leurs libertés fondamentales. Malgré ces obstacles, elles persistent, démontrant ainsi leur rôle indispensable pour parvenir à la paix, à la stabilité et au développement à long terme dans leur pays. Les femmes sont souvent en première ligne des conflits, non seulement parce qu'elles en subissent directement les conséquences, mais aussi parce qu'elles sont les premières à intervenir. Au Myanmar, par exemple, les dirigeantes locales jouent un rôle vital dans la fourniture de services essentiels dans les zones difficiles d'accès. Dans ce contexte, il faut apporter un appui plus important aux conseillers et conseillères pour les questions de genre dans les missions des Nations Unies. En collaborant activement avec les femmes au niveau local, toutes générations confondues, ces conseillers et conseillères peuvent améliorer la prestation de services et promouvoir le dialogue intergénérationnel entre les femmes.

Deuxièmement, nous devons reconnaître le potentiel des jeunes femmes. Elles sont particulièrement bien placées pour s'attaquer aux inégalités entre les genres et les générations, en empêchant que ces problèmes ne soient transmis aux générations futures. L'éducation est la clef de l'autonomisation des jeunes femmes. À cet égard, qu'il me soit permis d'évoquer brièvement l'histoire moderne de mon pays. En 1948, la première Constitution nationale de la République de Corée a garanti aux femmes le droit de voter, de se présenter aux élections et, surtout, d'accéder à l'éducation sur un pied d'égalité avec les hommes. Depuis lors, les filles et les garçons coréens bénéficient de l'égalité des chances en matière d'éducation, ce qui était novateur pour l'époque et unimaginable dans la période antérieure de l'histoire de la Corée. Ce cadre juridique en faveur de l'égalité d'accès à l'éducation a donné des résultats immédiats. En 1945, le taux national d'analphabétisme en Corée dépassait les 70 %. En 1955, ce taux avait fortement baissé pour atteindre 22 %. En 2008, le taux d'analphabétisme des femmes en Corée n'était que de 2,7 %. La République de Corée s'est relevée des cendres de la guerre et a connu des succès remarquables dans l'édification d'une nouvelle nation, et cela n'aurait pas été possible sans l'autonomisation des femmes et des filles coréennes.

Troisièmement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a besoin d'un appui financier plus généreux de la part de la communauté internationale. Cette année, nous avons lancé le fonds d'action pour les femmes et la paix. Pour sa première contribution, la Corée soutiendra le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, en mettant l'accent sur la participation des

Soudanaises aux processus de paix. Ce financement donnera les moyens d'agir aux femmes qui œuvrent pour la paix au niveau des communautés et qui ont un besoin urgent de ressources. En outre, nous accueillerons, la semaine prochaine, à Séoul, la sixième Conférence internationale annuelle pour l'action concernant les femmes et la paix, dans la perspective du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000). La Conférence permettra de mieux faire connaître le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que cadre pour mener des débats et prendre des mesures dans ce domaine.

Pour terminer, en tant que membre du groupe des signataires de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, la République de Corée réaffirme sa volonté de s'acquitter de ses responsabilités et d'intégrer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les travaux du Conseil de sécurité.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) :

Je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Je me fais l'écho de l'hommage que vous avez rendu à la présidence assurée par le Royaume-Uni le mois dernier. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo des informations qu'elle nous a fournies et M^{me} Tahani Abbas de l'exposé qu'elle nous a présenté au nom de la société civile.

Près de 25 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), la mise en œuvre des principes énoncés dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a contribué à accroître la présence et la participation des femmes dans la prise de décisions au sein du Conseil et dans les processus liés à la consolidation de la paix. Cependant, nous sommes également témoins du recul des droits des femmes dans plusieurs domaines. Le recours à la violence sexuelle comme tactique de guerre persiste. Les déplacements forcés, qui touchent particulièrement les femmes et les filles, se poursuivent sans relâche. La discrimination fondée sur le genre, qui limite l'accès à l'éducation, au travail et aux droits de participation, s'intensifie dans certaines régions. Il est impossible d'endiguer la destruction des systèmes de protection et de soins tenant compte des questions de genre. Des millions de femmes et de filles restent sans défense.

Le système des Nations Unies, les organisations régionales, les États, les universités, le secteur privé et toutes les parties prenantes ont la responsabilité commune de redoubler d'efforts pour protéger les femmes, tout en promouvant leur présence dans tous les espaces et à tous les niveaux de représentation. C'est dans ce contexte que

l'Équateur mise sur la jeunesse, car il croit au pouvoir transformateur que les jeunes peuvent apporter aux sociétés en général, et à celles qui sont affaiblies par les conflits en particulier.

L'heure des femmes et des jeunes est arrivée, comme nous l'avons déclaré lors du débat public tenu en octobre (voir S/PV.9760). Il est essentiel d'encourager le dialogue entre les femmes et les jeunes, de promouvoir leur leadership et leur autonomisation, d'établir des mécanismes transparents et accessibles pour garantir l'application du principe de responsabilité et de contribuer à la consolidation d'un tissu intergénérationnel de médiatrices et d'artisanes de la paix pour bâtir des sociétés pacifiques et stables.

La nature des conflits évolue, notamment en raison des changements ayant trait à la prolifération et au fonctionnement des groupes armés non étatiques, dont les liens avec la criminalité transnationale organisée et le narcoterrorisme pourraient mettre à mal la capacité des États à y faire face.

Face à ce nouveau visage des conflits et de la violence, le dialogue intergénérationnel est l'un des éléments cruciaux pour s'appuyer sur l'expérience de femmes ayant fait leurs preuves, qui transmettent leur savoir et participent activement à la formation de nouvelles générations de dirigeantes engagées en faveur de la paix, de la sécurité, du développement et des droits humains.

Depuis près de deux ans qu'il siège au Conseil de sécurité, l'Équateur s'est fixé comme priorité de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous travaillons activement au sein du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et nous avons souscrit à la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité afin de plaider en faveur de l'élimination des obstacles qui entravent la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et aux opérations de paix.

Nous avons veillé à intégrer un libellé spécifique dans tous les documents du Conseil de sécurité. Les mots ont de l'importance lorsqu'ils véhiculent des messages qui visent à obtenir des résultats concrets, et ils servent également à faire prendre conscience de ce que la communauté internationale doit aux femmes.

Avec l'aide de l'ONU, l'Équateur est en train d'élaborer son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité 2025-2029, pour garantir l'accès des femmes et des filles à leurs droits et instaurer une culture

de paix, notamment grâce à des mesures de prévention, de protection, de prise en charge et de répression s'agissant des violences contre les femmes et les filles.

Je réaffirme qu'il est essentiel d'unir nos efforts pour promouvoir des échanges dynamiques entre les femmes afin d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du programme pour les jeunes et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité du Conseil, dans le but ultime de contribuer à l'édification de sociétés résilientes, stables et pacifiques.

À l'approche de la fin du mandat de l'Équateur au Conseil de sécurité pour la période 2023-2024, je termine en répétant ce que nous avons déjà dit pendant le débat de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre : « L'Équateur réaffirme qu'il est favorable à ce qu'une femme issue de la région d'Amérique latine et des Caraïbes devienne la prochaine Secrétaire générale ». Quelle meilleure façon d'investir dans le pouvoir transformateur d'un leadership intergénérationnel pour les femmes et la paix et la sécurité ? Quel meilleur moyen d'investir dans l'articulation de l'ensemble des questions relatives à l'égalité des genres et aux droits en la matière à l'ONU ?

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter chaleureusement les États-Unis d'Amérique de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous vous assurons, Madame la Présidente, de notre ferme appui durant votre présidence. Nous remercions également le Royaume-Uni de sa présidence réussie en novembre. Nous félicitons la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance d'information cruciale et opportune sur l'investissement dans le pouvoir transformateur du leadership intergénérationnel en ce qui concerne les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Nous remercions les intervenantes, à savoir M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et M^{me} Tahani Abbas, Directrice exécutive de Nora Organization, de leurs exposés complets et perspicaces sur la question à l'examen.

Le Mozambique reconnaît le rôle moteur important que des générations de femmes ont joué pour contribuer à la réalisation des objectifs en matière de paix et de sécurité. Nous rendons hommage aux pionnières dont le courage et la détermination ont ouvert la voie au règlement des conflits dans le monde.

Le dialogue intergénérationnel et le partenariat entre les femmes, jeunes et plus âgées, qui défendent

leurs droits sont essentiels pour renforcer les opérations de soutien à la paix et consolider les progrès accomplis par les femmes en vue d'obtenir des résultats concrets, en particulier au sein de leurs communautés.

Comme nous l'avons souligné à l'occasion du débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité en octobre (voir S/PV.9760), le parcours du Mozambique vers l'indépendance doit beaucoup à l'engagement, à la participation et aux contributions des femmes. Durant la lutte contre le colonialisme, les jeunes femmes ont puisé leur inspiration et leur soutien auprès de leurs mères et de leurs grands-mères. Cet héritage continue d'inspirer les générations successives d'artisans de la paix, qui s'efforcent de bâtir un avenir plus radieux en faveur de l'autonomisation des femmes au Mozambique.

Nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'investir dans le leadership intergénérationnel pour amplifier des voix et des perspectives diverses, promouvoir des solutions et des approches novatrices et garantir la continuité et la progression des efforts concernant les femmes et la paix et la sécurité.

En outre, des initiatives concrètes peuvent être prises collectivement par le Conseil de sécurité, tous les Membres de l'ONU, les organisations régionales et les États Membres, à titre individuel, pour faire progresser la participation des femmes aux processus de paix.

C'est dans ce contexte que nous proposons trois mesures essentielles.

Premièrement, nous devons promouvoir le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes en mettant en place des programmes de mentorat destinés aux femmes qui œuvrent pour la paix afin d'améliorer leur représentation et leur participation aux processus de médiation en faveur de la paix. Cela suppose notamment de renforcer les lois tenant compte des questions de genre, la formation, et d'organiser des cours qui se concentrent sur le règlement des conflits, la négociation et les compétences en matière d'encadrement.

Deuxièmement, nous devons garantir l'application efficace de la résolution 1325 (2000) et des autres résolutions pertinentes. Il faut offrir davantage de possibilités aux femmes qui se destinent à la consolidation de la paix pour qu'elles acquièrent une expérience pratique au sein des organisations internationales, des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

Enfin, nous devons garantir la mobilisation d'un soutien financier et l'allocation de ressources. Il est

impératif de soutenir les organisations dirigées par des femmes en fournissant une assistance technique aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et au règlement des conflits et en appuyant les initiatives qui favorisent l'autonomisation des femmes.

Nous estimons que ces mesures sont fondamentales pour créer des plateformes permettant aux artisanes de la paix issues de communautés marginalisées de partager leurs expériences et leurs points de vue. Elles peuvent également favoriser le dialogue et la collaboration entre les artisanes de la paix, les gouvernements, la société civile et les organisations internationales.

Alors que nous envisageons les 25 prochaines années du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous avons une occasion sans parielle de créer un monde où les perspectives, les besoins et les droits des femmes, toutes générations confondues, sont pleinement pris en compte dans les structures de consolidation de la paix aux niveaux national et international.

Pour terminer, je tiens à souligner l'engagement du Mozambique à mobiliser la force collective des dirigeantes, toutes générations confondues, pour susciter un changement transformateur et favoriser l'avènement d'un monde plus juste et plus pacifique.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accèsion de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité, et à remercier le Royaume-Uni de la compétence avec laquelle il a dirigé nos travaux en novembre. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et M^{me} Abbas de leurs observations éclairantes.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) et du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, nous devons saisir cette occasion pour réaffirmer et faire progresser la vision transformatrice portée par les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Pour mettre en œuvre et faire progresser ces priorités, il faudra faire tomber les barrières systématiques qui excluent les femmes des processus de paix et lutter contre les inégalités structurelles qui perpétuent les conflits et l'insécurité. Nous devons également prendre des mesures robustes face au recul de plus en plus marqué de l'égalité des genres dont nous sommes témoins chaque jour et qui risque de saper les progrès accomplis jusqu'à présent. À ce recul, il faut répondre par une volonté politique soutenue et une action résolue. En encourageant les mentorats, le transfert de connaissances et la formation de coalitions,

ces partenariats peuvent s'adapter pour être à même de relever les nouveaux défis. Pour être efficaces, ils doivent également s'attaquer aux obstacles persistants au leadership des femmes dans les situations de conflit, notamment l'accès à l'éducation, aux soins de santé maternelle et aux soins de santé sexuelle et procréative, en particulier pour les rescapées d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Pour tenir ces engagements, nous devons créer des plateformes inclusives qui favorisent la solidarité et le partage de connaissances entre les différentes générations d'artisanes de la paix aux niveaux local, national et international.

Premièrement, nous devons placer les voix des femmes marginalisées au cœur des débats, en reconnaissant les identités croisées qui façonnent leur expérience des conflits et en veillant à ce qu'elles soient entendues et reconnues à leur juste valeur. Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les femmes soient véritablement associées à ces efforts, et non seulement pour la forme ou en tant que mesure symbolique. Troisièmement, nous devons adopter des cadres de paix et de sécurité qui donnent la priorité aux divers besoins et perspectives des femmes, tout en s'attaquant aux normes patriarcales qui alimentent les conflits et perpétuent la discrimination fondée sur le genre. Quatrièmement et enfin, nous devons remplacer les réponses militarisées par des approches globales, en donnant la priorité aux solutions locales menées par les artisanes de la paix et les défenseuses des droits humains.

Le mandat de Malte au Conseil de sécurité touche à sa fin. En tant que coordinatrice des engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, Malte a œuvré tout au long de ce mandat pour faire mieux connaître les contributions de diverses artisanes de la paix. Je salue leur résilience, leur courage et leur sens de l'innovation, qui sont indispensables à une paix durable. Nous sommes pleinement convaincus que, dans ses débats, le Conseil doit garder à l'esprit les difficultés quotidiennes et disproportionnées auxquelles se heurtent les artisanes de la paix. Nous ne devons jamais perdre de vue que, pour elles, les conditions précaires de la guerre et des conflits sont considérablement aggravées par la violence sexuelle, l'exclusion, la marginalisation et les répercussions psychologiques de ces conditions. Aujourd'hui, nous condamnons une nouvelle fois fermement toutes les représailles contre les défenseuses des droits humains, y compris celles qui collaborent avec le Conseil de sécurité. Nous appelons à prendre des mesures immédiates pour garantir qu'elles soient protégées et qu'elles puissent mener à bien leurs activités vitales sans crainte de représailles.

Alors que nous réfléchissons à ce que seront les 25 prochaines années pour les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, Malte réaffirme son engagement à renforcer les partenariats intergénérationnels et à veiller à ce que le cadre normatif du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité soit pleinement mis en œuvre dans la pratique. Les faits et les chiffres parlent d'eux-mêmes. La participation des femmes aux accords de paix augmente de 35 % la probabilité qu'un accord tienne pendant 15 ans. Nous devons donc collectivement redoubler d'efforts pour renforcer les capacités, garantir un financement adéquat et mettre en œuvre les réformes nécessaires pour contrecarrer les normes sociétales oppressives qui laissent les femmes de côté.

Pour terminer, nous pouvons, ensemble, créer les conditions d'un monde plus juste, plus inclusif et plus pacifique pour tous et toutes.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à remercier le Royaume-Uni de sa présidence réussie en novembre. Je vous félicite, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence ce mois-ci. Le Japon tient à assurer la délégation des États-Unis de son plein appui. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et M^{me} Abbas de leurs exposés détaillés.

Le Japon reconnaît que seule la participation pleine, égale et véritable des artisanes de la paix, toutes générations confondues, y compris les jeunes, permettra d'instaurer une paix et une sécurité durables aux niveaux local, régional et mondial.

Premièrement, je voudrais présenter un exemple d'une initiative locale. Pendant la présidence japonaise du Conseil en mars, nous avons invité M^{me} Sharon Bhagwan Rolls, une artisane de la paix originaire des Fidji, à présenter un exposé au Conseil dans le cadre de son débat public intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix : promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir » (voir S/PV.9574). Parmi ses nombreuses recommandations importantes, elle a souligné l'importance de s'appuyer sur les connaissances traditionnelles et locales pour montrer comment les artisans et artisanes de la paix élaborent des stratégies adaptées au contexte local pour prévenir la résurgence des conflits et lutter contre ce phénomène. Elle a également souligné la nécessité de déployer des efforts de prévention des conflits inclusifs afin de garantir que les jeunes femmes aient la possibilité de contribuer aux travaux du Conseil. Le Japon adhère pleinement à cette perspective. Nous sommes déterminés non seulement à faire entendre les voix des artisanes de

la paix, mais aussi à renforcer la collaboration entre les générations. En misant sur la coopération intergénérationnelle, nous pouvons faire en sorte que les efforts de consolidation de la paix reflètent des perspectives diverses et aboutissent à des solutions durables.

Deuxièmement, je voudrais évoquer un exemple d'une initiative régionale. Il est impératif que les États Membres donnent la priorité à des actions tangibles qui favorisent la transmission de connaissances entre générations, les échanges et la création de coalitions entre les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Dans cet esprit, le Japon a lancé en août l'Initiative pour la mise en valeur des ressources humaines des femmes au service de la paix dans la Corne de l'Afrique. L'objectif de cette Initiative, dont les bureaux se trouvent à l'École des cadres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), est de renforcer les capacités des dirigeantes au niveau régional. Le premier atelier, qui a eu lieu au Kenya en novembre, a rassemblé 28 participants issus d'États membres de l'IGAD, dont des représentants des parlements, des Gouvernements, des médias, de la société civile et du monde universitaire. Cette plateforme a permis non seulement de dispenser une formation en matière de consolidation de la paix et de leadership, mais aussi de favoriser la constitution d'un réseau inestimable entre les différents participants. Ce type d'initiatives régionales offre des modèles prometteurs pour mobiliser les jeunes qui œuvrent à la consolidation de la paix et pour cultiver la collaboration intergénérationnelle.

Troisièmement, l'engagement du Japon ne se limite pas à des efforts régionaux, mais s'étend également au niveau mondial. En 2025, le Japon coprésidera avec la Norvège le réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité et accueillera la réunion des membres du réseau dans une capitale en février, à Tokyo. La médiation et la consolidation de la paix seront des thématiques centrales qui seront mises en avant tout au long des processus annuels du réseau, avec un accent particulier sur la promotion du dialogue et de la collaboration entre les artisanes de la paix de toutes les générations et de tous horizons. Notre objectif est de tisser des liens permettant de renforcer leur empreinte collective sur les actions en faveur de la pérennisation de la paix.

Même si le mandat actuel du Japon au Conseil de sécurité prendra bientôt fin, nous continuerons à promouvoir le dialogue et les partenariats entre les générations afin de veiller à ce que les voix des artisanes de la paix de toutes les générations soient réellement entendues et à ce que leurs contributions soient pleinement prises en

compte. À cette fin, nous préconisons de tirer parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Grâce à son pouvoir fédérateur, la Commission de consolidation de la paix peut rassembler divers acteurs, y compris la société civile et les artisanes de la paix, afin d'éclairer les délibérations du Conseil de sécurité. En sollicitant les contributions et les conseils de la Commission de consolidation de la paix, le Conseil peut mieux prendre en compte les voix de ces divers acteurs et réfléchir aux efforts et aux initiatives transgénérationnels sur le terrain.

Pour terminer, la promotion d'une paix durable exige que nous donnions aux artisanes de la paix les moyens d'agir, que nous fassions entendre leur voix et que nous renforçons la coopération intergénérationnelle aux niveaux local, régional et mondial. En créant des plateformes de dialogue, en investissant dans le renforcement des capacités et en appuyant des initiatives innovantes, nous pouvons libérer tout le potentiel des artisanes de la paix, toutes générations confondues. Ensemble, nous pouvons jeter les bases d'un monde plus pacifique et plus durable.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et de vous assurer de notre soutien. Je voudrais également féliciter le Royaume-Uni pour sa présidence fructueuse au mois de novembre. Je remercie les États-Unis d'avoir organisé cette importante séance d'information, ainsi que M^{me} DiCarlo pour ses observations judicieuses. Nous avons aussi écouté avec attention l'intervention de la représentante de la société civile.

Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui souligne le rôle crucial joué par les femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et de la résolution 2250 (2015), qui porte sur les jeunes et la paix et la sécurité, nous avons constaté certains progrès. Cependant, des difficultés majeures subsistent en ce qui concerne la mise en œuvre complète de ces cadres. L'évolution des défis mondiaux, marqués par les conflits armés, l'extrême pauvreté et les inégalités croissantes, complique l'action que nous menons pour promouvoir ces programmes fondamentaux. Il reste toutefois indispensable d'épauler les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix pour parvenir à une stabilité et à une résilience durables. L'égalité intergénérationnelle, et pas seulement l'égalité des genres, doit être notre objectif, en tenant compte des contributions des femmes et des jeunes dans

les processus de paix. Les jeunes, notamment les jeunes femmes, par leur dynamisme et leur créativité, jouent un rôle essentiel pour orienter les efforts de pérennisation de la paix. Leur participation est primordiale pour garantir une consolidation de la paix inclusive et efficace.

Pour traduire la volonté politique en mesures concrètes, nous devons favoriser le dialogue intergénérationnel et les partenariats entre les artisanes de la paix. Cet objectif peut être atteint au moyen des mesures suivantes.

Premièrement, nous devons adopter une approche intégrée qui associe toutes les parties prenantes concernées, telles que l'ONU, les organisations régionales et la société civile, en vue de renforcer le rôle des femmes dans la paix et la sécurité.

Deuxièmement, nous devons promouvoir des politiques d'égalité des genres et concevoir des programmes complets visant à autonomiser et à protéger les femmes, en particulier dans les zones de conflit.

Troisièmement, nous devons encourager la participation effective des jeunes aux processus de prise de décisions et de consolidation de la paix, en veillant à ce que leurs perspectives jouent un rôle central pour construire un avenir empreint de paix et de sécurité.

Quatrièmement, nous devons appuyer le renforcement des capacités et les programmes éducatifs afin de faciliter le transfert des connaissances d'une génération à l'autre, en veillant à ce que les anciens partagent leurs expériences avec les jeunes dirigeants.

Cinquièmement, nous devons promouvoir l'autonomisation des femmes en créant des politiques complètes qui leur garantissent un rôle de premier plan dans tous les efforts de paix et de sécurité.

L'Algérie a fait des progrès considérables pour ce qui est d'appuyer les femmes en tant qu'agentes essentielles de paix, tant au niveau national qu'au niveau régional. Conformément à notre attachement à la résolution 1325 (2000), nous avons adopté un plan d'action national en juillet 2023, qui met fortement l'accent sur l'amélioration de l'inclusion des femmes dans les processus de prise de décisions. En outre, nous avons conscience qu'en donnant aux jeunes, y compris les jeunes femmes, les moyens d'agir, nous garantissons que les futurs efforts de paix seront inclusifs, tournés vers l'avenir et adaptés aux besoins des générations futures. La création par l'Algérie du Conseil supérieur de la jeunesse en 2021 témoigne de notre engagement à associer véritablement les jeunes

générations à l'élaboration des politiques et des initiatives de paix.

Avant de conclure mon intervention, je me dois d'évoquer la situation catastrophique de Gaza. Le conflit en cours a infligé un lourd tribut aux femmes, aux jeunes et aux enfants en raison des violations choquantes de leurs droits. Nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat, sans condition et permanent à Gaza, garantissant la protection de tous les civils, y compris les femmes et les enfants.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais commencer par féliciter les États-Unis pour leur accession à la présidence ce mois-ci et le Royaume-Uni pour sa présidence fructueuse le mois dernier. Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. J'ai aussi écouté avec attention l'intervention de la représentante de la société civile.

Cette année, le Conseil de sécurité a tenu cinq séances sur les femmes et la paix et la sécurité, au cours desquelles la protection de la sécurité des femmes, le soutien à l'autonomisation économique des femmes et la promotion de l'égalité des genres ont été longuement débattus. La Chine a exposé en détail sa position et formulé des propositions à cet égard.

L'année prochaine marquera le trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, et le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). La communauté internationale doit agir avec un plus grand sentiment d'urgence pour traduire le consensus et les engagements en mesures concrètes afin d'améliorer effectivement le statut des femmes et de préserver leurs droits et leurs intérêts.

Dans la situation internationale instable actuelle, plus de 600 millions de femmes et de filles sont touchées par des conflits et des guerres. La violence généralisée des gangs en Haïti et la résurgence des forces terroristes au Sahel, en Afrique de l'Ouest, constituent autant de menaces graves pour la vie et la sécurité des femmes et des filles.

À Gaza, en particulier, où les combats font rage depuis 14 mois, plus de 44 000 Palestiniens ont été tués, dont 70 % de femmes et d'enfants, et plus de 2 millions de personnes luttent pour survivre dans ce qui est désormais un véritable enfer sur terre, parmi lesquelles des bébés qui attendent d'être nourris, des femmes enceintes en grande difficulté et des personnes âgées qui ont besoin de soins médicaux. Lorsque la vie et la survie ne sont

pas garanties, comment le reste peut-il avoir de l'importance ? Les discussions menées au Conseil de sécurité sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doivent aller au-delà du politiquement correct et de slogans percutants. Le Conseil doit proposer des mesures concrètes et pragmatiques. La priorité absolue à cet égard consiste à promouvoir un cessez-le-feu et la cessation des hostilités. Si l'on ne crée pas les conditions garantissant la sécurité des femmes, les discussions du Conseil ne seront rien d'autre que des platitudes vides de sens pour les femmes, qui ont tant souffert des guerres et des conflits. Nous appelons de nouveau tous les membres du Conseil à s'unir pour faire respecter l'autorité des mécanismes et des résolutions du Conseil, et à appuyer une action énergique du Conseil en vue d'obtenir un cessez-le-feu immédiat et de rétablir la paix à Gaza.

Chaque pays a la responsabilité de promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de préserver et protéger les droits et les intérêts des femmes. La Chine est une fervente défenseuse des droits des femmes au niveau mondial et milite pour cette cause avec détermination et sans faille. Elle s'est engagée à créer un environnement pacifique pour garantir la survie et l'épanouissement des femmes.

Nous insistons sur le règlement politique des questions brûlantes et avons toujours été résolu à faciliter les pourparlers de paix et à régler les conflits et les différends par des moyens pacifiques et diplomatiques. La Chine participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et a envoyé plus de 50 000 soldats de la paix, ce qui en fait le pays qui fournit le plus de contingents parmi les membres permanents du Conseil. Plus de 1 000 soldates de la paix chinoises ont accompli consciencieusement leurs tâches lors de patrouilles, d'opérations de déminage et autres, apportant l'espoir de la paix dans les zones de conflit.

La Chine s'est engagée à créer une dynamique endogène en faveur de l'autonomisation économique des femmes. En Afrique centrale, les champignonnières, les élevages avicoles et les enclos pour le bétail construits avec le concours de la Chine ont aidé les femmes locales à s'engager sur la voie de la réduction de la pauvreté et de la prospérité. Dans les Îles Salomon, les bateaux de pêche et les marchés de producteurs construits avec l'aide de la Chine ont offert aux femmes locales de nouvelles possibilités de prospérité. En Afghanistan, des entreprises chinoises ont investi dans la construction d'usines textiles, et ont ainsi créé des emplois et aidé les Afghanes à acquérir une indépendance économique.

La Chine appelle le Gouvernement intérimaire afghan à tenir compte des préoccupations légitimes de la communauté internationale et à prendre des mesures pour protéger efficacement les droits fondamentaux des femmes et des filles. La Chine s'est engagée à fournir des garanties solides pour améliorer les moyens de subsistance des femmes. Nous avons envoyé des équipes médicales dans 48 pays africains, dépêché le navire hôpital Peace Ark à 12 reprises et mis en œuvre le programme « Brightening Eyesight Trips » à de nombreuses reprises, pour promouvoir le traitement de la cataracte au niveau local. Toutes ces initiatives contribuent à fournir des services médicaux aux femmes et aux enfants dans les régions concernées.

En coopération avec l'UNESCO, nous avons créé le Prix pour l'éducation des filles et des femmes et aidé les pays en développement à mettre en œuvre 100 programmes de santé maternelle et infantile et 100 projets « écoles heureuses ». Nous avons formé plus de 200 000 talents féminins dans plus de 180 pays et régions. La Chine s'est engagée à établir des partenariats pour le développement des femmes. Nous soutenons ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes pour aider les femmes des pays en développement, en particulier dans les zones de conflit, à lutter efficacement contre la pauvreté et le sous-développement et à combler le fossé numérique entre hommes et femmes.

Nous avons créé une base mondiale de coopération, d'échange et de formation pour le développement des femmes, approfondi notre collaboration avec ONU-Femmes, par l'entremise du Forum sur la coopération sino-africaine, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres cadres, et créé des plateformes d'échange et de coopération entre les femmes afin de promouvoir l'autonomisation et l'avancement des femmes.

Le processus de commémoration du trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, a été lancé officiellement en septembre à l'ONU. En tant que pays hôte de la Conférence de Beijing, la Chine a pris l'initiative d'organiser un nouveau sommet mondial des femmes l'année prochaine. Nous sommes prêts à continuer de travailler avec toutes les parties pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de manière équitable, inclusive et durable afin de faire avancer la cause des femmes dans le monde.

M. de Rivière (France) : Je remercie les États-Unis pour l'organisation de cette séance, ainsi que les différentes intervenantes pour leurs exposés.

Dans le cadre des 10 résolutions qu'il a adoptées au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil s'est engagé à l'égard des générations actuelles et futures de femmes et de filles. Alors que nous nous apprêtons à célébrer les 25 ans de la résolution 1325 (2000) et les 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, j'insisterai sur deux points.

Un constat d'abord. La multiplication des violations des droits des femmes et des filles dans les conflits armés a un impact majeur sur les générations actuelles et futures. Les violences sexuelles et fondées sur le genre, qui sont en augmentation dans les situations de conflit armé, au Soudan, en République démocratique du Congo, en Haïti, en Ukraine, en Birmanie ou au Proche-Orient, et dans d'autres parties du monde, constituent des atteintes intolérables à l'intégrité des femmes et des filles. Elles ont des conséquences traumatisantes. Leurs stigmates perdurent d'une génération à l'autre. La quête de justice des femmes yézidiennes, 10 ans après le génocide, nous le rappelle.

À Gaza, après les crimes commis le 7 octobre 2023, dont de nombreuses femmes ont été les victimes, les conséquences de la guerre qui se développent depuis lors sur les femmes sont terribles. Les atteintes aux populations civiles, les privations et la destruction des logements, des infrastructures essentielles et des services de santé menacent, dans la durée, la vie de l'ensemble de la population, et en premier lieu des femmes et des filles.

En Afghanistan, la politique de ségrégation et de violation systématique des droits des Afghanes menée par les Taliban depuis plus de trois ans prive une génération entière d'avenir.

En réponse, le Conseil doit suivre une approche fondée sur le droit et sur la lutte contre l'impunité, en appuyant les juridictions nationales et internationales. Pour répondre à l'urgence, il est nécessaire de soutenir les fonds et organisations de la société civile. La France contribue au Fonds mondial pour les survivants de violences sexuelles, créé par Nadia Murad et Denis Mukwege en 2019. À travers son Fonds de soutien aux organisations féministes, elle mobilise 250 millions d'euros sur la période 2023-2027.

Mon second point porte sur la contribution des femmes au maintien de la paix. C'est un élément essentiel du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est indispensable pour bâtir, au fil des générations, des

sociétés plus inclusives et plus stables. La participation des femmes aux pourparlers de paix doit être renforcée, et tous les accords de paix doivent contenir des dispositions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes. Je pense au processus de paix en Colombie ou encore à la Birmanie.

En partenariat avec l'ONU, la France a investi, ces trois dernières années, plus d'un million de dollars en faveur de la formation de femmes officiers et de la création de conseillers militaires genre dans la conduite des opérations. Elle soutient la mise en œuvre de la recommandation générale n°40 sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les processus de décision, que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a récemment adoptée. La France lance un appel pour que tous les États adhèrent à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la ratifient. Elle soutient la « promesse conjointe » du Secrétaire général de faire davantage de place aux femmes dans les processus de médiation.

À travers la mise en œuvre de son troisième plan d'action national, la France continuera d'agir pour les générations futures et actuelles de femmes et des filles et pour faire respecter leurs droits. C'est le sens de notre diplomatie féministe.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Royaume-Uni du bon déroulement de sa présidence en novembre et félicite les États-Unis de leur accession à la présidence pour ce dernier mois de l'année 2024. Ils peuvent être assurés de l'appui et de la coopération de la Sierra Leone. Je remercie également la délégation des États-Unis d'avoir organisé la présente séance sur un sujet que mon pays considère comme l'une de ses principales priorités en matière de politiques. Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et M^{me} Tahani Abbas de leurs exposés instructifs.

Le dernier rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2024/671) brosse un tableau qui donne à réfléchir, s'agissant des progrès et des difficultés liés à la participation pleine, égale et véritable des femmes dans les sphères politique, sociale et économique de la société. En dépit des apports indéniables des femmes en matière de consolidation de la paix et de règlement des conflits aux niveaux local et international et du fait qu'elles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits, la violence et les politiques restrictives, leur participation aux processus de paix reste limitée. C'est à cet égard que nous souhaitons mettre en exergue

la politique révisée de reconstruction et de développement post-conflit de l'Union africaine, dont l'un des piliers est le rôle des femmes dans la reconstruction et le développement après un conflit. Il s'agit d'une avancée régionale positive, qui garantit la participation active et véritable des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, y compris les négociations de paix.

Lors du dernier forum régional de haut niveau destiné aux femmes de la région des Grands Lacs, qui s'est tenu en octobre, les femmes ont discuté avec des acteurs clefs, dont S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, de l'élaboration de mécanismes permettant de centraliser leur intervention et leur participation dans le cadre des processus de paix de Nairobi et de Luanda en cours dans la région.

La résolution 1325 (2000) est une norme mondiale révolutionnaire qui place l'inclusion au centre de la prévention des conflits. Toutefois, pour les jeunes femmes, ces idéaux peuvent souvent sembler un rêve lointain, car elles se heurtent à des discriminations croisées liées au sexe et à l'âge. Lorsque nous demandons que les jeunes femmes soient associées à la prise de décision, à la construction de l'avenir de leur société ou à la consolidation de la paix, nous devons comprendre et reconnaître qu'un grand nombre de choses terribles que les femmes subissent, en temps de guerre ou même dans des contextes dits pacifiques, touchent de manière disproportionnée les adolescentes et les jeunes femmes. Qu'il s'agisse de violences sexuelles, de mariages forcés, de violences obstétricales, d'enlèvements, de traite, de perte d'accès à l'éducation ou de ce lourd fardeau qu'est la charge de soins, la majorité des victimes sont des adolescentes et des jeunes femmes.

Au cours des cinq dernières années, nous avons vu des jeunes femmes participer à diverses activités en faveur de la paix et du changement social dans le monde entier, même face à de graves dangers et à la répression. Nous avons vu de jeunes femmes s'efforcer de faire prévaloir la paix, la démocratie et l'égalité des genres dans de nombreux pays touchés par un conflit. Les études font ressortir une forte corrélation entre la participation des femmes aux premières lignes de ces efforts et la probabilité qu'un mouvement social emploiera des méthodes non violentes et sera couronné de succès. Les approches collaboratives de la consolidation de la paix, qui donnent dès le départ la priorité à l'égalité des genres, notamment l'analyse des conflits tenant compte des questions de genre, la planification participative et des systèmes de suivi et d'évaluation solides, sont indispensables pour

garantir que les femmes prennent une part active à toutes les étapes des processus de paix.

Cela étant, un leadership intergénérationnel porteur de transformation exige d'aller plus loin. Il s'agit, pour commencer, de reconnaître que la mobilisation des femmes est importante pour construire une paix durable et pérenne. Des rapports tels que *Intergenerational Peacebuilding Among Women : Leveraging the Power of Collaboration*, publié par le Joan B. Kroc Institute for Peace and Justice, ont montré que

« La collaboration intergénérationnelle a été associée à une cohésion communautaire accrue ; à une meilleure compréhension entre les populations plus jeunes et plus âgées ; à une participation plus prononcée des personnes âgées, des jeunes et des enfants au développement local ; et à un recul de la crainte que suscite la criminalité ».

La collaboration intergénérationnelle avec les défenseuses de la paix contribue notablement à ce que les jeunes femmes jouent un rôle concret dans l'orientation du présent et la conquête de l'avenir, mais elle n'aura pas l'incidence souhaitée si nous continuons à la restreindre à une participation des jeunes femmes aux seuls espaces de consultation, en marge des prises de décisions réelles. Évoquer une participation concrète des femmes, en ce compris la collaboration intergénérationnelle, et spécifiquement avec les jeunes femmes, exige de mettre en place des mesures robustes pour l'instaurer. À défaut, il s'agira uniquement d'un vœu pieux. Instaurer une participation concrète n'a rien d'un geste de pure forme, pas plus que le fait d'être une femme ou un jeune.

Pour promouvoir une participation concrète des femmes, il faut davantage que de simples cadres normatifs. Il faut accorder un appui politique, financier et logistique concret aux groupes, fonds et autres initiatives dirigés par des femmes. Plusieurs exemples de projets cherchant à associer les jeunes à la consolidation de la paix ont été lancés, par exemple au Soudan du Sud, où un projet relevant du Fonds pour la consolidation de la paix a collaboré directement, pour la première fois, avec les membres de gangs de jeunes afin de réduire la violence et l'insécurité, en donnant aux jeunes femmes et aux jeunes hommes concernés les moyens de devenir des agents de paix dans leurs communautés. Nonobstant, nous n'avons pas encore suffisamment d'exemples de tels efforts pour émuler, voire améliorer, les bonnes pratiques. Nous devons nous employer sciemment à identifier les facteurs qui favorisent un écosystème propice à des collaborations intergénérationnelles fructueuses. Certaines études ont

montré que le premier de ces facteurs est le respect mutuel et la reconnaissance des savoir-faire.

La confiance et d'authentiques relations individuelles semblent être un autre facteur crucial pour favoriser une consolidation intergénérationnelle de la paix. Pour que ce processus soit pérenne sur la durée, il faut du temps et de la détermination. Il est également primordial, aux niveaux national et international, d'ouvrir un espace où les femmes, et les jeunes femmes en particulier, puissent faire entendre leur voix, de reconnaître que les femmes et les jeunes ne sont pas des blocs homogènes et d'adopter diverses approches en matière de mobilisation. Ouvrir cet espace, c'est aussi reconnaître que les femmes et les jeunes qui sont artisans de la paix et les initiatives de consolidation de la paix doivent être financés mieux et directement. Une souplesse des financements peut également servir à favoriser la collaboration, afin de promouvoir une consolidation intergénérationnelle de la paix. Cette souplesse implique que les donateurs fassent preuve d'ingéniosité, en ne se cantonnant pas à une approche par projet et en allouant directement des fonds suffisants à long terme, dans l'optique de mettre sur pied ou de développer des institutions pérennes pour un leadership porteur de transformation.

Les gouvernements ont eux aussi un rôle à jouer dans la promotion d'une collaboration intergénérationnelle. Les femmes et les jeunes forment la majeure partie de la population sierra-léonaise. Nous savons que mobiliser toute la diversité des femmes parties prenantes signifie mobiliser aussi bien des femmes jeunes que des femmes plus âgées. En substance, toutes générations confondues, les femmes doivent non seulement avoir leur mot à dire dans l'élaboration et la mise en œuvre des

processus de paix pendant et après un conflit, mais aussi pouvoir prendre une part active aux activités de développement national qui contribuent à prévenir les conflits. L'élaboration de plans d'action nationaux, fondés sur les cadres régionaux et mondiaux, est essentielle à cet égard. Cette démarche s'aligne sur des outils tels que le Cadre continental de résultats de l'Union africaine, l'approche stratégique de l'Union européenne en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'application de la résolution 1325 (2000), lesquels contribuent à garantir une action cohérente à tous les niveaux. À cet égard, la Sierra Leone a lancé le 3 octobre la troisième génération de son plan d'action national visant à renforcer le rôle des femmes dans la paix et le développement, réaffirmant ainsi son engagement à promouvoir leur participation à la consolidation de la paix, aux postes à responsabilités et au développement national.

Je voudrais, pour conclure, souligner que la Sierra Leone reste fermement attachée à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous sommes conscients de la nécessité de renforcer la collaboration intergénérationnelle entre les femmes qui œuvrent pour la paix, les organisations internationales, les gouvernements nationaux, la société civile et les autres parties prenantes pour réaliser tous les objectifs énoncés dans la résolution 1325 (2000). À ce titre, nous avons intégré l'égalité des genres et l'inclusion des jeunes dans toute notre planification nationale, car nous avons parfaitement conscience qu'il ne sera pas possible de réaliser autrement nos objectifs de développement national.

La séance est levée à 11 h 55.